

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 19 (2004)
Heft: 5

Artikel: Les parts communales aux Archives cantonales vaudoises : les enseignements de 100 ans de collaboration avec les communes
Autor: Pictet, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-768817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les parts communales aux Archives cantonales vaudoises: les enseignements de 100 ans de collaboration avec les communes

■ Robert Pictet

Adjoint

Chargé des relations avec les communes

Archives cantonales vaudoises



Durant tout le XIX^e siècle, l'Etat n'intervient pas dans la sauvegarde et la valorisation des archives communales. Ce sont les historiens, surtout depuis la création de la *Société d'histoire de la Suisse romande* en 1837, qui visitent les dépôts et publient des sources médiévales.

Les célébrations du centenaire de la Révolution en 1898 et de la création du can-

ton en 1903 préfigurent la loi du 24 novembre 1905 qui confie aux Archives cantonales vaudoises l'inspection des archives communales. Dès lors, historiens, pasteurs, érudits locaux animent aux côtés des archivistes un mouvement patrimonial qui aboutira, grâce à un effort considérable depuis la fin des années 1950, à un résultat spectaculaire, sans pareil en Suisse: chacune des 386 communes vaudoise dispose d'un inventaire de ses archives, des origines à 1960, consultable à la commune et dans la salle de lecture des Archives cantonales. Dans le même temps, une collection d'inventaires historiques est constituée³².

En 2003, la communauté des archivistes publie après cinq ans d'efforts, le *Panorama des Archives communales vaudoises 1401–2003*³³. Cet ouvrage examine dans une perspective historique, au travers d'études thématiques et de 17 situations

individuelles, le développement des archives dans les communautés d'habitants, dès l'attestation du premier inventaire conservé jusqu'à nos jours. Une base de données de plus de 19 500 notices descriptives, réalisée à partir de 2800 pages d'inventaires, lui est associée³⁴. Elle identifie et compare les gisements documentaires conservés dans chaque commune jusqu'en 1960.

Le *Panorama* et la base de données favorisent le questionnement renouvelé des sources et relient les mémoires les plus ré-

³² Archives cantonales vaudoises (=ACV), Ai: *Inventaires d'archives communales et autres*.

³³ G. Coutaz, B. Kupper, R. Pictet, Fr. Sardet, *Panorama des Archives communales vaudoises 1401–2003*, Lausanne 2003, 551 p., *passim* (Bibliothèque historique vaudoise, 124).

³⁴ Site Internet: www.archives-cantonales.vd.ch/communes/Accueil.aspx

I fondi comunali nell'Archivio del canton Vaud: gli insegnamenti di 100 anni di collaborazione con i comuni (riassunto)

Il *Panorama des Archives communales vaudoises 1401–2003* (*Panorama degli archivi comunali del canton Vaud*) è stato pubblicato nel novembre del 2003 dopo cinque anni di lavoro. Lo studio esamina in prospettiva storica, attraverso un'analisi tematica e quella di diciassette casi particolari, lo sviluppo degli archivi nei comuni degli abitanti, iniziando dal primo inventario conservato e giungendo fino ad oggi. Una banca dati con oltre 19 500 notizie descrittive permette di identificare e di paragonare i depositi di documenti conservati in ogni comune del canton Vaud, dalle origini al 1960. Al binomio archivi e territorio, abbiamo aggiunto il criterio dell'inventario per misurare in che misura l'identità comunale si sviluppa a partire dagli archivi.

Le prime menzioni di luoghi politicamente non definiti come comunità d'abitanti spuntano a partire dal IX secolo nei fondi ecclesiastici e delle signorie. Precedono di oltre due secoli, cioè di più secoli, l'esistenza dei primi documenti originali conservati nei comuni del cantone. Gli inventari, che in origine e fino alla metà del XVIII secolo furono esclusivamente degli strumenti di censimento e di difesa dei diritti comunali, compaiono con uno scarto di diverse decine d'anni rispetto agli originali. Se da un lato documentano l'organizzazione delle comunità, essi rappresentano ugualmente delle realtà territoriali e delle situazioni giuridiche spesso difficili da ricostruire e, ancora più di frequente, in evoluzione. Il movimento comunale si affermò nel paese di Vaud a partire dal XIV secolo in diverse forme, ed ebbe una certa ampiezza sotto il regime delle Loro Eccellenze di Berna, senza peraltro imporsi in tutto il territorio di Vaud. Nel 1798, l'organizzazione comunale è una realtà non conclusa; all'epoca si contavano 123 comuni, mentre saranno 382 duecento anni dopo. Lo sbriciolarsi e la natura del potere, che hanno caratterizzato lo spazio territoriale di questa regione a partire dall'anno mille, spiegano in gran parte il numero elevato dei comuni del canton Vaud, e la rete a maglie strette che essi formano. Nel 1905, incaricando l'Archivio cantonale dell'ispezione degli archivi comunali, il Consiglio di Stato non auspicava una loro centralizzazione. Ha tuttavia deciso di raggruppare nell'istituzione cantonale fin dall'origine fondi che hanno una forte risonanza a livello comunale: gli archivi dello stato civile, quelli notarili, giudiziari e catastali; ma anche questi rappresentano comunque delle masse non indifferenti di documenti. In questo senso, la storia dei comuni si studia nei comuni, gelosi della loro autonomia, benché le parti più antiche e dense del patrimonio comunale non si trovi presso i comuni del Vaud. La collaborazione centenaria tra Stato–comuni ha permesso di mettere a disposizione di ogni comune una memoria documentaria inventariata fino al 1960. Situazione senza dubbio invidiabile; la ricognizione e lo studio sistematico di tutti gli inventari comunali, e la loro messa in relazione con i fondi dell'Archivio cantonale, permetterà d'ora in poi di ricomporre nel tempo, tutto o parzialmente, l'identità dell'attuale territorio del canton Vaud. E per di più rende obbligatoria l'investigazione degli archivi comunali, facendo capo sia agli inventari storici, sia a quelli attualmente in vigore, nella misura in cui testimoniano di tutto quello che si è conservato e di quello che è ancora consultabile.

Traduzione: Rodolfo Huber

centes aux plus anciennes. Ces instruments de recherche placent aussi les autorités devant leurs responsabilités: garantir la conservation de leur mémoire et son ouverture au public.

L'inventaire est à la base de cette réalisation. Que nous apprend-t-il sur le territoire et son organisation politique?

L'inventaire, vecteur de l'identité territoriale vaudoise

Les premières mentions écrites de lieux politiquement non définis de communautés d'habitants apparaissent dès le IX^e siècle (Ferreyyres en 814, Blonay en 861). En outre le temps pendant lequel surgit le plus grand nombre de noms de communes, les XI^e et XII^e siècles, précède de plus de deux, voire de plusieurs siècles, l'existence des premiers originaux conservés aux Archives cantonales et à plus forte raison dans les communes mêmes (XIV^e et XVI^e siècles). Les premiers inventaires relatent le morcellement, la juxtaposition, voire la superposition des pouvoirs dans le Pays de Vaud, qu'ils soient dès le haut Moyen Age ecclésiastiques ou laïques.

Les Confréries, dont celle du Saint-Espirit, des églises, des paroisses, des abbayes dont Payerne, Romainmôtier ou du lac de Joux, ainsi que les couvents sécularisés à la Réforme dont les biens enrichissent les villes, secrètent des archives volumineuses. Ollon depuis 1476 dépend autant de LL.EE. de Berne que de l'Abbaye de Saint-Maurice. L'évêque de Lausanne, coseigneur de Pully avec les comtes de Genève, après l'antique Abbaye de Saint-Maurice, conserve dans ses archives des séries documentaires regardant Pully dont seul une faible partie est recensée aujourd'hui; le cartulaire de Lausanne mentionne les droits du chapitre à Blonay. La «Pancarte de Rougemont» de 1115 est assurément le plus ancien document ecclésiastique original conservé dans une commune.

Les seigneuries laïques, aux inventaires parfois tardifs, sont nombreuses à l'image de la baronnie de Grandson (inventaire de 1625) ou de la seigneurie de Montricher (1750), des châteaux de Rolle (1652), d'Aubonne (1693), de Bercher (1715), d'Orny (1761) ou de La Sarraz (1787).

Les villes de Morges, Vevey et Ville-neuve, de création savoyarde, voient une part importante de leur patrimoine médiéval conservé aux Archives d'Etat de Turin, alors qu'en dépit de restitutions successives depuis 1798, des parts non négligeables reposent encore aux Archives d'Etat de Berne.

Les lieux habités sont nombreux, mais les archives ne sont pas plus anciennes que les communautés dont elles conservent la mémoire. Il n'est pas utile d'en chercher des traces avant que la communauté de ses habitants n'ait obtenu l'autonomie, car dans ce mouvement communal tardif et diachronique, l'inventaire qu'il soit dénommé cartulaire, recueil, liste ou répertoire, traduit des droits acquis, une administration en place et l'exercice du pouvoir. Il présente des situations juridiques difficiles à restituer et le plus souvent évolutives. Au XVIII^e siècle, des communes de création bernoise dépendent de seigneurs (Mauraz, Chardonney [sur Bussy] ou Rossenges) ou sont autonomes (Villars-Epeney). Noréaz, érigée en commune en 1768, refuse son statut et il est dit que *ce village n'appartient à aucun territoire*. Pizy reste vide d'habitants entre 1665 et 1727, *n'ayant ni Conseil, ni Gouverneur*. Les quatre paroisses de Lavaux (Lutry, Villette, Saint-Saphorin et Corsier), démembrées au début du XIX^e siècle, vivent longtemps de conflits liés à des droits territorialement imbriqués. Lutry est une commune à deux paroisses (Lutry et Savigny), à l'instar de Château-d'Oex (Château-d'Oex et L'Etivaz) et Payerne (Payerne et Corcelles).

Dans ce cadre-là, la rédaction des premiers inventaires communaux coïncide non pas avec l'origine documentaire, mais avec celle de l'organisation municipale. Ils sont rédigés plus tardivement que les pièces qu'ils recensent et l'adret lémanique est mieux représenté que l'arrière-pays: Cully établit ses premiers comptes en 1407 et leur inventaire en 1470; Lausanne, Lutry, Nyon, Villeneuve et Vevey confirment cette constatation. A Moudon ou à Payerne, le phénomène est plus tardif. 7,5% des inventaires sont rédigés avant 1550, 23% avant 1670.

Reflets d'une administration, ils sont

consignés dans les registres du Conseil, «livres composites» alliant conventions, décisions ou comptes communaux: l'inventaire de 1401 de la Ville inférieure de Lausanne, probablement le premier conservé en Suisse, est consigné dans les manuels de 1383 à 1480; celui de 1482 à Romainmôtier est compris dans le premier registre de la bourgeoisie (le Papyrus), alors que celui d'Eclépens de 1771-1799 l'est dans un livre de biens.

Le mouvement communal, et l'inventaire qui en découle, s'affirment au Pays de Vaud dès le XIV^e siècle sous des formes diverses avant de prendre une certaine ampleur sous le régime bernois.

Parti de Lausanne, dès les années 1280, il se propage dans les communes de franchises (Villeneuve, Rolle, etc.) et les quatre «Bonnes villes» (Moudon, Yverdon, Morges, Nyon), plus tard dans l'arrière-pays. Contrairement à la Maison de Savoie, qui structure le pouvoir autour des centres urbains et des familles seigneuriales dévouées, Berne favorise le mouvement communal en milieu rural, même si le poids du seigneur local est prépondérant. Ainsi, à Blonay, l'imbrication des droits féodaux et les multiples hameaux dont les inventaires renvoient à des aires territoriales autres que celles définies par le terme de commune, génèrent un flou qui empêche les communautés de Saint-Légier ou de La Chiésaz de s'organiser. Le premier inventaire disponible marquant le début de la commune en tant qu'entité politique remonte tardivement à 1799.

Ces inventaires évoluent: au XV^e siècle, un notaire rédige une liste de droitures, alors que Berne impose dès le XVII^e siècle le «registre de copies», recueil de documents probatoires fondamentaux, transcrits voire traduits, pour contourner les difficultés paléographiques et linguistiques, sauvegarder les originaux et protéger les droits des communautés. Villeneuve entre 1701 et 1780, Aubonne entre 1747 et 1797 ou Lausanne font appel à des huguenots, des pasteurs ou des «antiquitaires», qui analysent et résument les actes les plus porteurs. 58% des inventaires sont confectionnés au XVIII^e siècle. Ceux-ci sont alors sélectifs: partiels et utilitaires, ils délais-

Anzeige

www.archivschachtel.ch ? www.oekopack.ch !
juerg.schwengeler@oekopack.ch

Oekopack AG, Rougemont 7, CH-3604 Thun, Tel: +41(0)33 654 66 06; Fax: +41(0)33 654 28 89

5449_2301

sent les documents sans intérêt administratif et juridique pour la commune.

Mais dès la fin des années 1830, les sociétés d'histoire, initiatrices des publications de sources médiévales, soutiennent la confection d'inventaires globaux à haute valeur culturelle. En 1817, le baron Théodore de Grenus publie le «regeste» des documents des Archives d'Yverdon-les-Bains, Moudon, Morges et Nyon, alors que dès 1863, puis au tournant du siècle, les archivistes, en particulier Alfred Milliod, répertorient les fonds médiévaux de Val-orbe, Grandson, Romainmôtier, Aigle, Bex et Lausanne. Entre 1905 et 1926, François Isabel conçoit l'inventaire comme un «livre d'histoire», dont bénéficie le Chablais, alors que dès 1910, Raoul Campiche, applique un «Plan de classement» global dans les districts d'Orbe, de La Vallée et de La Côte, dont les archivistes d'Etat s'inspireront durant tout le XX^e siècle.

Les inventaires communaux sont en décalage avec la réalité territoriale et débordent souvent du cadre communal dans les droits qu'ils décrivent. La sécularisation des biens ecclésiastiques transmet à Lausanne des propriétés à Yverdon (Clendy), Froideville, Prangins (Clos de Sadex) ou Chardonne (Le Burignon). Payerne et Corcelles conservent encore des vignes à Lavaux. Bursins acquiert à la Réforme les alpages de La Bursine et de Praz Rodet, sur la commune du Chenit. La Tour-de-Peilz possède dès le XV^e siècle des prairies aux Iles, Le Fort, La Praille sur Noville et Port-Valais. La propriété féodale est indifférente aux limites communales et les fiefs constitués par héritage, acquisition ou regroupement peuvent se répartir sur plusieurs communes parfois éloignées: ainsi l'ancienne seigneurie de L'Isle, englobe le village de La Coudre, pour lequel il existe une «grosse» de titres levée en 1790. Des communes remodelent leur territoire: L'Abbaye et Le Chenit se détachent respectivement du Lieu en 1571 et 1646 qui comprenait jusqu'alors toute la Vallée de Joux; lors de sa réunion à la commune de Begnins en 1767, un inventaire des archives de l'ancienne commune de Serraux est rédigé, portant sur des documents établis dès

1301; en 1721, Paudex se sépare de Pully et en 1808 Corcelles de Payerne.

En 1798, l'organisation communale dont on conserve la trace par le biais de l'inventaire ne couvre que partiellement le canton et constitue une réalité inachevée, ne comptant que 130 communautés, alors qu'elles seront 386 deux siècles plus tard.

L'émiettement et la nature des pouvoirs, qui ont caractérisé l'espace territorial vaudois depuis l'an mil, expliquent en partie le nombre élevé et le maillage serré des communes dans le canton, corollairement la dispersion de notre mémoire, que Louis Vulliemin déplorait déjà en 1834, constatant que les *documents [acquerront] une valeur nouvelle dès qu'il sera permis de les comparer entre eux. La main qui les rapprochera leur donnera leur véritable valeur historique.*

Ceci étant, les noms propres de la commune, en tant qu'objets liés aux lieux, sont la seule chose, qui en dépit des transformations observées dans la langue et l'espace, perdurent depuis la première mention d'archives. Ils font partie du patrimoine des communes et forment la première référence sur laquelle se fonde la conservation des archives depuis le temps, lointain, où le «territoire communal», au sens actuel, n'existait pas³⁵.

Les parts communales aux Archives cantonales

Les archives communales ne sont pas toutes conservées à la commune. Les musées locaux, en qualité de partenaires naturels de la conservation, ont exposé des pièces d'archives parfois prestigieuses. Certaines, soustraites de leur layette, ont garni les vitrines du Musée du Vieux-Romainmôtier, alors que la célèbre «Pancarte de Rougemont» de 1115 est actuellement encore visible au Musée du Vieux Pays-d'Enhaut à Château-d'Oex.

Hormis les archives savoyardes et bernoises déposées respectivement à Turin et à Berne, les parts d'archives communales aux Archives cantonales sont des fonds ecclésiastiques (Chapitre de la cathédrale de Lausanne, abbaye de Romainmôtier, etc.), hérités de Berne ou de provenance privée, d'origine parfois incertaine: collections de parchemins issues de fonds médiévaux disloqués³⁶ ou de documents d'époque bernoise et cantonale intéressant l'histoire locale³⁷. Les dépôts de fonds de familles seigneuriales aux Archives cantonales (de Cerjat, de Crousaz ou de Gingins-La Sarra, de Mestral, de Loys, de Goumoens, etc.) ou d'érudits (Charles-Philippe Dumont) sont majoritairement à mettre au crédit des archivistes d'Etat du XX^e siècle.

Certains documents ont été rapatriés des communes mêmes. Leur présence résulte d'abandon des autorités communales, de doubles trouvés dans les communes par les archivistes d'Etat ou privés et de donations de particuliers ayant eu des responsabilités ou des relations avec les communes³⁸. Ainsi s'explique la présence des archives anciennes de Belmont-sur-Yverdon, Chêne-Pâquier, Montagny-près-Yverdon et Villeneuve.

L'Etat a parfois acquis sur le marché de l'art des documents de nature communale, à l'instar du premier volume des délibérations du Conseil d'Yverdon-les-Bains entre 1440-1514³⁹ ou les archives de la seigneurie de L'Isle⁴⁰.

En chargeant les Archives cantonales de l'inspection des archives communales en 1905, le Conseil d'Etat n'a pas pour autant souhaité leur centralisation⁴¹. Tout au plus et en dépit de la masse importante, il a regroupé dans l'institution cantonale des natures d'archives à forte résonance communale, mais du ressort exclusif d'un état moderne: archives notariales dès 1866, état civil dès 1918, justice civile et criminelle dès 1946, plans cadastraux et terriers dès 1959.

Une démarche collective riche de promesses

Le *Panorama* a démontré que l'investigation des archives communales et la sollicitation des inventaires, tant en vigueur qu'historiques, pour ce qu'ils témoignent de ce qui a été conservé et de ce qui est consultable, sont désormais obligatoires. L'histoire régionale s'étudie dans les communes, même si les parts les plus anciennes et les plus séquentielles ne s'y trouvent pas: le partenariat Etat-communes, réalisé durant les cent dernières années, a mis en lumière la complémentarité des sources: situation sans doute enviable, puisque la saisie et l'étude systématique de tous les inventaires et leur mise en relation avec des fonds des Archives cantonales recomposent les étapes de l'identité territoriale actuelle et de son organisation politique en fournissant à l'historien un instrument de recherche actualisé. ■

³⁵ Georges Nicolas, «Commune, territoire et archives», dans *Panorama*, p. 58.

³⁶ ACV, C: parchemins et papiers.

³⁷ *Ib.*, Br: Affaires de communes.

³⁸ *Ib.*, P Communes.

³⁹ *Ib.*, Br 109.

⁴⁰ *Ib.*, C XVI.

⁴¹ Entre 1915 et 1950, les Archives cantonales vaudoises envisagèrent par souci de sauvegarde d'accueillir les archives communales. Cette initiative resta sans lendemain.



Arbido
Hotline
pour les insertions
Tél.: 031 300 63 84